

Echanges d'expositions

D'abord conçue comme partie intégrante de la commission n° 2 (Communication des documents), la sous-commission qui devait traiter des échanges d'expositions est finalement devenue autonome et même à un tel point qu'il n'est pas aisé de rattacher ses travaux à ceux des autres commissions. Toutefois, puisque la création d'un C.N.P. semble maintenant acquise, il serait souhaitable que le Centre assure également une coordination dans le domaine de la diffusion du matériel d'animation. En attendant, l'A.B.F. demeure le seul organisme commun à tous les types de bibliothèques ; c'est pourquoi, si une action doit être entreprise, ce ne peut être que sous son égide.

S'il s'avère que le congrès de Caen a accordé une place aux problèmes posés par les expositions circulantes, entr'ouvrant ainsi une porte, il n'en reste pas moins que le rôle des non-livres dans les bibliothèques a été quelque peu négligé. Et pourtant, le président Marc Chauveinc lui-même, dans son exposé d'introduction, a attiré l'attention du public sur l'évolution des bibliothèques appelées à devenir, dans un proche avenir, des mediathèques (ce néologisme est diversement apprécié mais la réalité qu'il recouvre est inéluctable). De ce fait, un certain nombre des participants à la commission 2-bis auraient voulu pouvoir discuter de l'ensemble des nouveaux media susceptibles de prendre place dans leurs établissements au lieu de se cantonner dans le champ, trop étroit pour eux, de la circulation des expositions. Devant l'ampleur que prenait tout à coup le sujet, un moyen terme a été adopté : ne seraient retenus à Caen que les éléments nécessaires aux activités d'animation (expositions, diaporamas ou autres montages audiovisuels, ateliers...) avec la perspective que les autres documents sonores et visuels, en particulier ceux destinés à être communiqués ou prêtés aux usagers, feraient l'objet d'une journée d'étude, organisée conjointement par l'A.B.F. et la B.P.I. au mois de mars 1977.

L'utilisation des divers supports pose des questions fort nombreuses et fort complexes. En voici un exemple, parmi tant d'autres : alors que, dans le domaine de l'imprimé, les bibliothèques se contentent habituellement — et c'est déjà beaucoup — d'essayer d'acquérir et de diffuser une production qui existe en dehors d'elles (le plus souvent une production commerciale), dans le secteur de l'audiovisuel et dans celui des expositions il leur arrive de produire elles-mêmes. Les bibliothèques ont-elles vocation pour s'engager dans cette voie ? En ont-elles les moyens ? Ce point mérite d'être débattu plus longuement qu'il n'a pu l'être à l'occasion du congrès.

Apparemment, le fait que le C.C.I. (Centre de création industrielle), rattaché au centre Georges Pompidou, qui organise dix expositions annuelles, emploie, pour ce faire, onze personnes à plein temps plus une secrétaire uniquement chargée de s'occuper de la circulation, a beaucoup frappé les esprits. Ceci a contribué à orienter les participants vers une prise de position en faveur d'emprunts ou de locations de montages et d'expositions réalisés par des organismes extérieurs. Dès lors que ceux-ci étaient rodés à ces pratiques, disposaient d'un personnel qualifié et de crédits substantiels affectés à cet usage, un effort créatif constant de la part des bibliothécaires a été ressenti et comme un gaspillage d'énergie, et comme une tentative vouée à la médiocrité. Peu des personnes présentes ont osé soutenir la thèse que l'animation en bibliothèques avait des limites assez strictes (à l'instar de la liberté, ne s'arrête-t-elle pas où commence celle d'autrui, musées, M.J.C., centres culturels, etc... ?) et que certains thèmes pouvaient être plus ou moins appropriés à nos établissements. Il va de soi que les considérations exposées plus haut ne se rapportaient qu'au domaine des productions itinérantes, tout le monde, en revanche, semblant désireux de conserver sa place à l'animation purement locale.

Dans un tel contexte, beaucoup de points soulevés dans le pré-rapport sont demeurés dans l'ombre. Les contacts, parfois difficiles, entre les divers membres d'un groupe chargé de concevoir une exposition, le manque de connaissances sur le thème et de motivation du personnel qui reçoit un matériel totalement importé n'ont donné lieu à aucune discussion. C'est dommage car, s'il est en effet hors de doute que les bibliothèques ont intérêt à accueillir, de temps à autre, des animations extérieures, certaines d'entre elles ont déjà à leur actif des réalisations et continueront

à en avoir. Pour ces dernières, certains aspects du sujet, trop vite écartés, étaient à envisager. L'expérience, encore très limitée, de la Ville de Paris méritait peut-être d'être étudiée d'un peu plus près car les premiers résultats obtenus sont loin d'être décourageants. Le Bureau des bibliothèques dépendant de l'Administration parisienne a engagé un maquettiste, une spécialiste des montages audio-visuels, une responsable des relations publiques et planifie son animation, de plus chaque bibliothèque de grande superficie appartenant au réseau (6 à l'heure actuelle) s'est vue affecter un conservateur, déchargé de toute tâche de gestion et d'administration, qui se consacre exclusivement à l'action culturelle. Ceci, évidemment, n'a été rendu possible que grâce aux efforts du conservateur en chef, Guy Baudin qui, appuyé par ses supérieurs hiérarchiques, a su convaincre le Conseil de Paris de voter des crédits supplémentaires. Il n'en demeure pas moins que cette situation apporte la preuve que le recrutement d'une douzaine de personnes pour les besoins de l'animation n'est pas utopique. Il l'est au niveau d'un seul établissement mais certainement pas au plan d'une région, d'un département, d'un secteur ou d'un groupe, quel qu'il soit, capable de réunir dans son organisation vingt ou trente bibliothèques. Serons-nous toujours, d'une part trop sages et trop modestes dans nos revendications, d'autre part trop individualistes pour trouver les structures indispensables de la coopération ?

Puisque voici venu le chapitre des regrets, il convient de déplorer que la composition de la commission 2 bis n'ait pas été plus diversifiée. La commission, malgré certaines apparences, n'avait pas à demeurer le fief exclusif de la section de la lecture publique. Elle s'est voulue largement ouverte et, tantôt en qualité d'utilisateurs, tantôt en qualité d'organismes prêteurs, la B.N., les B.U. et les B.S. auraient été bien inspirées si elles avaient envoyé des représentants pour élargir le débat. Toutefois le « mal » est réparable. Il est encore temps que des collègues des autres sections viennent se joindre au groupe de travail dont la création a été soumise à l'approbation du congrès et qui prendra le nom de : Commission d'échange de matériaux pour l'animation (1). Celle-ci aura pour mission de collecter l'information et de la diffuser.

Les renseignements recueillis conduiront à la rédaction de fiches techniques dont le sommaire sera reproduit dans les « notes d'information » et dans divers périodiques professionnels. Les fiches proprement dites feront vraisemblablement l'objet d'un service d'abonnements. Un cumulatif annuel est prévu.

Il ne paraît pas réaliste, pour le moment, de prévoir une concentration de matériel propre à l'animation des bibliothèques dans un local quelconque. Trop d'obstacles s'y opposent ; les frais de transport seraient élevés, l'entrepôt difficile à trouver, etc... et puis il faudrait, dans ce cas, que ce matériel soit réellement la propriété de l'A.B.F. !

Parmi les problèmes abordés, il y a aussi lieu de signaler les questions d'ordre juridique posées par les projections, les auditions publiques et les reproductions de documents. Une liaison avec La Documentation Française qui prépare un dossier relatif aux droits d'auteurs a été décidée.

Enfin, l'impossibilité de promouvoir une action culturelle valable sans moyens financiers a été constatée ; c'est pourquoi, les participants appartenant au secteur public se sont engagés à user de tous les arguments appropriés pour obtenir de leur municipalité ou de leur administration l'inscription d'un budget particulier d'animation dans leurs plans comptables.

Germaine Frigot.

(1) Le groupe constitué à Caen s'est réuni à Paris les 25 mai et 21 juin. Il a mis au point son modèle de fiche technique ainsi qu'une lettre destinée à entrer en relation avec des organismes culturels producteurs d'expositions. Les premiers résultats de cette prospection devraient pouvoir être communiqués à la fin de l'année.